

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Séance du 13 décembre 2021

OBJET :

Exercice des compétences déléguées

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°1

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibération du 25 mai 2020, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a :

1.- accordé le 2 novembre 2021, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y conserver une sépulture familiale, une concession de 15 ans à compter du 27 octobre 2021 de 2 mètres superficiels, dans l'ancien cimetière.

Cette concession de terrain N°S-53 est accordée à titre de renouvellement de concession moyennant la somme de 61 euros ;

2.- accepté le 3 novembre 2021, la proposition de renouvellement de l'adhésion de la commune à l'association « réseau de gérontologie Gérard Cuny ».

La commune a acquitté la somme de 264,69 euros correspondant au montant de la cotisation fixé pour l'année 2021 ;

3.- accepté le 4 novembre 2021, la convention portant sur l'organisation d'un atelier éveil corporel et yoga à destination des familles, entre l'association 5ème Art et la municipalité d'Essey-lès-Nancy.

La convention a été établie pour la séance du mercredi 17 novembre 2021 à 9h30 à la Maison de la Parentalité.

En contrepartie, la ville d'Essey-lès-Nancy a versé à l'association 5ème Art la somme de 45 euros TTC pour l'ensemble de la prestation ;

4.- accepté le 5 novembre 2021, la convention de mise à disposition d'une partie d'un terrain référencé AH 6 au cadastre de la commune proposée à M. Gérard LIPUS.

La mise à disposition prend effet au 20 novembre 2021 pour une durée de trois ans, à titre précaire et révocable.

Elle porte sur le terrain bordant la limite de la propriété de Monsieur Gérard LIPUS référencée au cadastre AE 96.

En contrepartie de la mise à disposition à titre gracieux de ce terrain, Monsieur Gérard LIPUS s'engage à entretenir cet espace vert ;

5.- accepté le 8 novembre 2021, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y fonder une sépulture familiale, une concession de 30 ans à compter du 8 novembre 2021, de 0,64 m² dans l'ancien cimetière.

Cette concession de caverne N°F-2B est accordée à titre de concession nouvelle moyennant la somme de 148 euros ;

6.- décidé le 10 novembre 2021, de procéder à la reprise des terrains concédés arrivés à expiration suivants :

1° les concessions centenaires accordées avant le 10 novembre 1921

Allée	Famille	Date d'expiration
- B 4 (ancienne numérotation B7)	FUCHS	20/01/2000
- B 5 (ancienne numérotation B9)	MELINE	24/02/1998
- B 14 (ancienne numérotation B27)	WAGNER	06/05/2012
- B 39 (ancienne numérotation 30)	BRETTNACHER	12/03/2010
- B 41 (ancienne numérotation B26)	METZ	05/01/2009
- B 49 (ancienne numérotation B10)	JACQUES/MILER	20/06/2003
- C 7 (ancienne numérotation C13)	VOINIER/PAPELIER	06/12/1998
- C 32 (ancienne numérotation C42)	TUPENOT/MAIRE	25/01/2001
- C 33 (ancienne numérotation C40)	PICARD/GUERIN	02/08/2012
- C 34 (ancienne numérotation C38)	MILER	12/01/2009
- C 42 (ancienne numérotation C42)	PAPELIER	06/12/1998
- C 43 (ancienne numérotation C43)	PAPELIER	06/12/1998

2° les concessions trentenaires accordées avant le 10 novembre 1991

Allée	Famille	Date d'expiration
- A14 (ancienne numérotation A18)	DUMET	01/03/2012
- A16 (ancienne numérotation A14)	LECLAIRE	29/10/1999
- B1 (ancienne numérotation B1)	VOINIER	16/06/2007 ;

3° les concessions temporaires d'une durée de 15 ans accordées avant le 10 novembre 1921

Allée	Famille	Date d'expiration
- B8 (ancienne numérotation B15)	CROPSAL	21/07/2015
- C16 (ancienne numérotation C35)	HECKENBENNER	31/12/1997
- C3 (ancienne numérotation C5)	MILER	10/01/2019

Les concessions ci-dessus dont la famille n'aura pas demandé le renouvellement pourront être reprises et remises en service pour des nouvelles inhumations ;

7.- décidé le 10 novembre 2021, de réajuster les droits de voirie pour l'année 2022 selon la grille tarifaire ci-après :

Définition des droits soumis à redevance	durée d'occupation	Unité de compte	Tarifs unitaires au 01/01/2019	Tarifs unitaires au 01/01/2022
Instruction pour toute autorisation d'occupation temporaire du domaine public		Par autorisation	Gratuit	Gratuit
Neutralisation de place de stationnement supérieure à 2 jours et inférieure à 1 mois	Par jour	Par place	3,32 €	3,39 €
Neutralisation de place de stationnement supérieure à 1 mois et inférieure à 3 mois	Par jour	Par place	2,19 €	2,23 €
Neutralisation de place de stationnement supérieure à 3 mois	Par jour	Par place	1,12 €	1,14 €
Emprise sur le domaine public inférieure à 120 jours (enceinte de chantier, baraque, bennes, nacelles, grues, etc.)	Par jour	Le m²	0,19 €	0,20 €
Emprise sur le domaine public au-delà du 121 ^{ème} jour (enceinte de chantier, baraque, bennes, nacelles, grues, etc.)	Par jour	Le m²	0,26 €	0,27 €
Echafaudage	Par jour	Le m linéaire	0,19 €	0,20 €
Dépôt de matériaux ponctuel (tas de sable, terre, bois, etc.) inférieur à 2 jours	Par jour	Forfait	5,30 €	5,41€
Dépôt de matériaux ponctuel (tas de sable, cailloux, bois, etc.) au du 2 ^{ème} jour	Par jour	Forfait	9,50 €	9,69 €
Matériels: échelle, monte tuiles, bétonnière, etc.	Par jour	Forfait par matériel	1,63 €	1,66 €
Toute opération nécessitant ponctuellement la fermeture totale de la rue ou la déviation d'un sens de circulation (prix applicable pour toute opération d'une durée supérieure à la demi-journée)	Par jour	Forfait	327,00 €	333,54 €
Toute opération nécessitant ponctuellement la fermeture totale de la rue ou la déviation d'un sens de circulation (prix applicable pour toute opération d'une durée supérieure à 2 h et inférieure à une demi-journée)	par 1/2 journée	Forfait	163,00 €	166,26 €
Toute opération nécessitant ponctuellement la fermeture totale de la rue ou la déviation d'un sens de circulation (prix applicable pour toute opération d'une durée inférieure à 2 h)	2 h maxi	Forfait	82,00 €	83,64 €

Installation d'une terrasse saisonnière à titre commercial du 1er mai au 30 septembre	Par an	Par table	11,20 €	11,42 €
Installation d'une terrasse permanente à titre commercial	Par an	Par table	16,40 €	16,73 €
Installation chevalets, porte menu, distributeur de journaux et similaires	Par an	Forfait	11,20 €	11,42 €
Installation d'étalage divers, bac à glace, rôtière, distributeur de boissons etc...	Par an	Forfait	32,80 €	33,46 €
Exposition de véhicules (2 roues, voitures, etc.) hors emplacement de stationnement	Par an	Par véhicule	107,10 €	109,24 €
Kiosque (sur le domaine public communal)	Par an	Forfait	1 093,00 €	1 114,86 €
Poteau, mat lesté, etc.	Par jour	Forfait par unité	0,86 €	0,88 €

8.- accordé le 15 novembre 2021, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y conserver une sépulture familiale, une concession de 15 ans à compter du 19 mars 2021 de 2 mètres superficiels, dans l'ancien cimetière.

Cette concession de terrain N°S-42 est accordée à titre de renouvellement de concession moyennant la somme de 61 euros ;

9.- accepté le 16 novembre 2021, l'avenant n°1 faisant état d'une offre de prix en plus-value d'un montant de 916,02 euros HT, proposé par l'entreprise MADIC ELEC, sise 510 rue Pierre et Marie Curie à 54710 LUDRES, en charge des travaux d'électricité et de chauffage, dans le cadre de la mise en accessibilité et de la création d'un hangar au stade municipal d'Essey-lès-Nancy.

En conséquence, le montant du marché s'élève à 32 336,70 euros HT ;

10.- accordé le 16 novembre 2021, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y conserver une sépulture familiale, une concession de 15 ans à compter du 25 septembre 2021 de 2 mètres superficiels, dans l'ancien cimetière.

Cette concession de terrain N°W-13 est accordée à titre de renouvellement de concession moyennant la somme de 61 euros ;

11.- accordé le 16 novembre 2021, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y fonder une sépulture familiale, une concession de 30 ans à compter du 16 novembre 2021 de 2 mètres superficiels, dans le cimetière paysager.

Cette concession de terrain N°TOMBES-134 est accordée à titre de concession nouvelle moyennant la somme de 148 euros ;

12.- accordé le 16 novembre 2021, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y conserver une sépulture familiale, une concession de 30 ans à compter du 24 juillet 2021 de 2 mètres superficiels, dans l'ancien cimetière.

Cette concession de terrain N°Q-31 est accordée à titre de renouvellement de concession moyennant la somme de 148 euros ;

13.- accordé le 16 novembre 2021, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y conserver une sépulture familiale, une concession de 15 ans à compter du 6 mai 2021 de 2 mètres superficiels, dans l'ancien cimetière.

Cette concession de terrain N°S-45 est accordée à titre de renouvellement de concession moyennant la somme de 61 euros ;

14.- accordé le 16 novembre 2021, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y fonder une sépulture familiale, une concession de 30 ans à compter du 17 novembre 2021 de 2 mètres superficiels, dans le cimetière paysager.

Cette concession de terrain N°TOMBES-162 est accordée à titre de concession nouvelle moyennant la somme de 148 euros ;

15.- accepté le 18 novembre 2021, la convention d'occupation précaire et révocable d'un emplacement de parking situé au sous-sol de l'ensemble administratif sis place de la République proposée à Madame Frédérique BERGEROT.

Elle prend effet à compter du 22 décembre 2021 jusqu'au 31 janvier 2022 inclus.

En contrepartie de l'occupation précaire et révocable de l'emplacement de parking, Madame Frédérique BERGEROT versera à la ville d'Essey-lès-Nancy une redevance de 63,35 euros, payable mensuellement au Trésor public ;

16.- accepté le 18 novembre 2021, le contrat de bail portant sur la location d'un appartement de type F3 sis 10 rue des Basses Ruelles à Essey-lès-Nancy à Madame Laura MINERY.

Le bail est établi à compter du 22 décembre 2021 pour une durée de six ans moyennant le loyer annuel de 7 801,80 euros, soit un loyer mensuel de 650,15 euros.

Le preneur acquittera ses charges mensuellement sur la base de 30 euros ;

17.- accepté le 18 novembre 2021, la convention relative à la production de contenus rédactionnels notamment pour les besoins du bulletin municipal et

d'autres supports de communication proposée par Madame Isabelle GACK à la ville d'Essey-lès-Nancy.

Le prix des prestations sera fonction du nombre de signes commandés. Chaque signe sera rémunéré à hauteur de 0,024 euros TTC. Le montant total des prestations commandées s'élèvera toutefois au maximum à 840 euros TTC ;

18.- accepté le 19 novembre 2021, la convention portant sur l'organisation du concert « Soul Stuff » dans le cadre des actions culturelles de la ville, entre l'association SOUL FUSION et la ville d'Essey-lès-Nancy.

La convention a été établie pour le jeudi 2 décembre 2021 à la salle culturelle Maringer.

La municipalité a versé à l'association SOUL FUSION la somme de 400 euros TTC ;

19.- accepté le 19 novembre 2021, l'avenant n°1 faisant état d'une offre de prix en plus-value d'un montant de 28 977,24 euros HT, proposé par l'entremise COLAS FRANCE, sise 7 allée des Tilleuls à 54181 HEILLECOURT, en charge des travaux de terrassement des terrains et de serrurerie, dans le cadre de la création d'un terrain de football en gazon synthétique.

En conséquence, le montant du marché s'élève à 409 340,19 euros HT ;

20.- accepté le 19 novembre 2021, l'offre de prix proposée par APAVE ALSACIENNE SAS, agence de Nancy, sise 3 rue de l'Euron à 54320 MAXEVILLE, afin de réaliser la mission de diagnostic technique pour la sécurité incendie et l'accessibilité dans le cadre d'un projet d'aménagement d'un espace de vie sociale dans le bâtiment Corail.

La rémunération forfaitaire globale HT du prestataire s'élève à la somme de 2 200 euros (option incluse) ;

21.- accordé le 23 novembre 2021, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y conserver une sépulture familiale, une concession de 30 ans à compter du 16 novembre 2021 de 2 mètres superficiels, dans l'ancien cimetière.

Cette concession de terrain N°S-56 est accordée à titre de renouvellement de concession moyennant la somme de 148 euros ;

22.- accepté le 24 novembre 2021, la convention de mise à disposition gracieuse du gymnase Émile Gallé, situé rue du Général de Gaulle à Essey-

lès-Nancy, proposée par le Syndicat Intercommunautaire Scolaire du 1^{er} cycle de Nancy.

La mise à disposition s'effectue à titre gratuit.

Le syndicat Intercommunautaire Scolaire du 1^{er} cycle de Nancy prendra à sa charge les frais d'entretien et de gardiennage des installations sportives sur la base d'un agent à temps complet au grade d'adjoint dans la limite du 5ème échelon sur les 12 mois de l'année civile.

La convention est conclue, à compter du 1^{er} janvier 2022, pour une durée d'un an ;

23.- accepté le 25 novembre 2021, la convention de mise à disposition du bus de l'autonomie à la ville d'Essey-lès-Nancy proposée par le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle.

La convention est établie du 14 au 15 décembre 2021, dans le cadre d'une animation portant sur la prévention de l'autonomie en direction des seniors et aidants le 15 décembre 2021 à proximité de l'espace Pierre de Lune sis 2 allée René Lallique.

La mise à disposition s'effectue à titre gratuit ;

24.- accepté le 25 novembre 2021, la proposition de remboursement de sinistre portant sur la recherche de fuite de la toiture de l'ensemble administratif place de la République (Trésor Public) pour un montant de 1 327,89 euros ;

25.- accepté le 26 novembre 2021, l'avenant n°1 faisant état d'une offre de prix en plus-value d'un montant de 5 111 euros HT, proposé par l'entreprise DRTP, sise 45 rue du Faubourg du Pont à 89600 SAINT-FLEURENTIN, suite à l'attribution du lot n°3 Éclairage, dans le cadre des travaux de création d'un terrain de football synthétique.

En conséquence, le montant du marché s'élève à 122 126 euros HT.

La notification de l'avenant vaudra ordre de service pour l'exécution des travaux.

DELIBÉRATION

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 16 décembre 2021.

Extrait conforme

 **Le Maire,**

Michel BREUILLE

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2021

tenu sous la présidence de
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	21
- Nombre de votants :	26
- Convocation du Conseil municipal le :	3 décembre 2021
- Convocation distribuée le :	3 décembre 2021
- Affichage du compte-rendu le :	17 décembre 2021
- Affichage du procès-verbal le :	25 février 2022

PRÉSENTS

- M. LAURENT, MME CADET, M. THOUVENIN, MME DEVOUGE, M. VOGIN, MME POYDENOT, M. ROSSIGNON, MME BARDOUL, Adjoint.
- M. BRUNE, M. SAPIRSTEIN, MME SCHINDLER, MME LOZINGUEZ, M. KOENIG, M. VOIDIER, MME DROUVILLE, MME MENZRI, MME CHOPIN-RENAULD, M. KATZ, M. CHEVARDE, M. RIFF, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- M. Gabriel HOFFER à M. Gilles SAPIRSTEIN
- Mme Isabelle BLONDELET à Mme Evelyne DEVOUGE
- Mme Claire MALARY à M. Francis VOGIN
- Mme Marjorie HOUSSIN à Mme Aïcha MENZRI
- M. Michel PERRI à M. Christophe CHEVARDÉ

EXCUSÉ

M. Gilles BOURGUIGNON

ABSENTS

- MME Caroline CREUSOT
- M. Kamal EL JAOUHARI

SECRÉTAIRE DE SEANCE

- M. Mallory KOENIG

Pour extrait

 **Michel BREUILLE,**
Maire